



## Montant de la pension alimentaire

Par **avocat\_old**, le **24/08/2007** à **12:50**

je gagne 1850 euros net et je donne 400 euros de pension alimentaire pour deux enfants, ma compagne est sans emploi,

Lors de la fixation du montant devant le jaf je gagnais 1450 , c vrai mon salaire a augmenté, mais mes charges aussi puis je faire reviser le montant a la baisse ou alors est il risque de le faire du fait que mon salaire a augmente

mon ex femme elle gagne 1500 de prestations famililale + 400 pension soit un total de 1900 et ne paie pas de loyer car apl et lors de la fixation elle avait 1100 euros

Par **ly31**, le **24/08/2007** à **17:35**

Bonsoir,

Personnellement je laisserai les choses en l'état, vous risquez du fait de votre augmentation de salaire, d'avoir un surplus de pension alimentaire

Maintenant vous êtes seul juge dans cette affaire

Je vous souhaite bon courage

ly31